



PREAVIS MUNICIPAL No 04/2025 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2024, dont le budget prévoyait un excédent de charges de l'ordre de Fr. 232'500.-.

Dans les faits, les charges s'élevant à Fr. 6'404'874.58 ont été inférieures à celles budgétisées de l'ordre de Fr. 174'000.- alors que les produits de Fr. 6'512'001.46 dépassent d'environ Fr. 165'500.- nos prévisions.

Il en résulte un excédent de produits, soit un bénéfice de Fr. 107'126.87 pour l'exercice sous revue.

Ci-dessous, par chapitre, toutes les informations et commentaires utiles à la lecture des comptes 2024 (nous renvoyons pour le surplus aux commentaires sur les comptes en annexe) :

1. Administration générale

Les charges nettes liées à ce dicastère sont de Fr. 37'000.- inférieures au budget, mais de Fr. 22'000.- supérieures au comptes 2023.

Au niveau des charges « salariales » globales (comprenant également les rétributions des autorités, législatif et exécutif confondus), elles sont, dans l'ensemble, une fois la répartition dans les dicastères effectuée légèrement inférieures au budget.

Nous précisons toutefois que l'augmentation du compte 110.301.00 relatif aux traitements du personnel (+ Fr. 18'000.-) résulte de l'augmentation du taux d'activité de la secrétaire municipale et de l'augmentation des heures confiées à nos concierges pour l'entretien des bâtiments.

En ce qui concerne les autres charges liées à l'administration, les frais sont globalement de Fr. 23'000.- inférieures au budget. Bien que certains comptes soient en léger dépassement, la charge globale reste inférieure au montant budgété.

2. Finances

Comme chaque année, ce poste présente les plus grosses variations par rapport au budget et aux comptes de l'année précédente.

L'estimation des charges et des revenus liés à la perception des impôts est toujours très difficile à prévoir, malgré le fait que la base des chiffres prévisionnels soit fournie par l'Administration Cantonale des Impôts.

Pour résumer cette année, le revenu net lié au dicastère des finances est de Fr. 147'000.- supérieur au budget mais cependant inférieur de Fr. 153'000.- aux comptes 2023.

Charges et revenus sur impôts (comptes 200-210)

Au niveau des revenus sur impôts et charges inhérentes, les principales variations par rapport au budget résultent de :

- Augmentation des impôts sur le revenu, sur la fortune et impôt à la source des personnes physiques (défalcations déduites) + Fr. 136'000.-
- Surestimation de l'impôt foncier ./ Fr. 4'000.-
- Augmentation des impôts sur les personnes morales + Fr. 33'000.-
- Augmentation de la part à l'impôt sur les gains immobiliers + Fr. 12'000.-
- Diminution des impôts sur les frontaliers ./ Fr. 4'000.-
- Diminution de la taxe liée à l'usage du sol (Romande Energie) ./ Fr. 10'000.-

Les recettes nettes liées aux impôts sont supérieures de Fr. 159'000.- par rapport au budget, mais néanmoins inférieures de Fr. 72'000.- à celles perçues en 2023.

La valeur de notre point d'impôt, qui se montait à Fr. 42'907.- en 2023, est de Fr. 42'618.- en 2024. Elle se situe donc pour la deuxième année au-dessus la moyenne des 5 dernières années (Fr. 40'728.38). Pour rappel, ce point d'impôt exprime le montant touché par la commune par point d'imposition (= recettes fiscales sur les personnes physiques et morales y compris l'impôt foncier / 74 points). Pour obtenir la moyenne du point d'impôt par habitant, il faut encore diviser ce résultat par le nombre d'habitants.

Ces deux valeurs constituent des éléments essentiels dans le cadre du calcul de notre participation à la péréquation et à la cohésion sociale.

Service financier et péréquation (comptes 220)

Par rapport au budget 2024, le service financier présente une augmentation de la charge nette de Fr. 17'000.- et une charge supplémentaire de Fr. 87'000.- par rapport aux comptes 2023.

Les montants portés au budget concernant la péréquation directe ont été, comme chaque année, estimés sur la base des acomptes à verser, à l'exception de la déduction d'un montant complémentaire lié à la réalisation des dessertes forestières. Dans les comptes 2024, un complément de Fr. 52'000.- a été ajouté aux acomptes afin de prévoir l'augmentation de notre participation découlant du décompte final à venir. En effet, la

valeur de notre point d'impôt étant plus élevée cette année que l'estimation prise en compte pour les acomptes, notre contribution à l'alimentation du fond de péréquation augmentera d'autant et la compensation via la couche solidarité qui permet aux communes à faible capacité financière de bénéficier d'un « réajustement » des ressources diminuera également en conséquence.

Le décompte final de la péréquation 2023 pour lequel nous avons estimé une augmentation de charges de Fr. 125'000.- dans les comptes 2023 s'est finalement soldé avec complément de Fr. 3'000.- que nous avons dû imputer dans les comptes 2024.

En ce qui concerne les dépenses thématiques, un montant de Fr. 30'000.- a été porté en déduction des comptes 2024. Il comprend l'estimation des montants à recevoir sur les travaux liés aux routes et transports ainsi que, pour cette année, un montant complémentaire d'environ 18'000.- découlant de la réalisation des dessertes forestières.

Notre participation nette à la péréquation en 2024 se décomposent ainsi :

	Décompte 2024	Acomptes 2024
a) <u>Alimentation</u>	Fr. 836'229.-	Fr. 798'300.-
b) <u>Restitution</u>		
• Couche solidarité ¹	Fr. 328'194.-	Fr. - 337'048.-
• Couche population ²	Fr. 189'867.-	Fr. -194'330.-
• Dépenses thématiques	Fr. 29'984.-*	Fr. 27'758.-
• Total restitution	Fr. 548'045.-	Fr. -559'136.-
<u>Contribution nette 2024</u> selon estimation cantonale	Fr. 288'184.-	Fr. 239'164.-

*Estimation

Le décompte final de notre participation à la péréquation 2024 ne nous parviendra qu'à la fin du 1er semestre 2025. Ce n'est qu'une fois que toutes les communes et le Canton auront définitivement bouclé leurs comptes 2024 que ce décompte sera établi. Notre estimation du décompte final se base toutefois sur un décompte provisoire reçu à mi-mars 2025.

L'année 2024 marque la fin de ce système de calcul pour la péréquation. A partir de 2025, le modèle de calcul pour les péréquations change (NPIV). Le montant de la péréquation directe sera désormais calculé uniquement en fonction des revenus fiscaux de la commune et, cette partie du calcul global sera désormais bénéficiaire.

En ce que concerne le service financier, les intérêts passifs sur emprunts ont augmentés (Fr. 19'000.-) car bien que le montant de nos emprunts ait légèrement diminué (env. 17%), l'augmentation du taux d'intérêt des emprunts explique cette différence.

¹ Rétrocession qui dépend de la valeur de notre point d'impôt par habitant (rendement fiscal par habitant) et de notre taux d'impôt (74%) par rapport à la moyenne cantonale

² Rétrocession en fonction du nombre d'habitants

Quant à la gestion des liquidités, le marché monétaire étant plus favorable depuis le 2^e semestre 2023, des placements à terme ont pu être réalisés et ont générés un rendement non négligeable (environ Fr. 36'000.-).

Amortissements & réserves (comptes 230)

Concernant les amortissements, le montant de la charge nette est de Fr. 109'200.- et correspond aux amortissements obligatoires tels que portés budget.

Conformément au budget, les frais engagés liés à la construction d'une salle polyvalente « La Grande Ourse » (cpté 1430.94 au bilan) et dont le projet a été stoppé ont été amortis. Afin que ce montant important de Fr. 766'156.10 ne grève pas les comptes 2024, un prélèvement à la réserve pour investissement a également été réalisé.

3. Domaines et bâtiments

Ce dicastère présente une charge nette de Fr. 19'000.- inférieure au budget 2024 et également de Fr. 64'000.- inférieures aux comptes 2023.

Forêts (comptes 321)

Les comptes des forêts présentent une charge nette de Fr. 29'000.- inférieure au budget mais toutefois de Fr. 37'000.- supérieure aux comptes 2023.

Cela s'explique principalement par la réalisation des dessertes forestières dont la charge totale portée dans les comptes 2024 est de Fr. 117'000.- et pour laquelle une subvention de 70 %, soit env. Fr. 80'000.- (estimation également portée dans les comptes 2024), est accordée. Le coût net de cette remise en état est donc de Fr. 37'000.- à la charge de la commune. Cependant, à cette somme, il faudrait encore déduire le montant que nous devrions toucher via les dépenses thématiques (péréquation) et qui a été estimé à environ Fr. 18'000.-. Le coût net effectif de ses travaux se porterait donc finalement à Fr. 19'000.- soit un financement de 16% du coût total de travaux (au lieu de 30 %).

Par rapport au budget, on constate également des frais d'entretien et d'exploitation supérieurs au budget. Cette augmentation des coûts découle de coupes de bois extraordinaires (compte 321.314.60) pour des bois bostrychés dont la charge financière a été partiellement compensée par le produit des ventes de celles-ci (compte 321.435.50). Il en résulte néanmoins un excédent de charge de l'ordre de Fr. 10'000.- qui grève les comptes 2024.

Ferme communale (comptes 340) – Patrimoine financier

Dans les comptes 2024, le revenu net de cet objet se monte à Fr. 1'000.-, ce qui est inférieur de Fr. 3'000.- au résultat 2023. Cette différence de résultat s'explique par la comptabilisation de l'impôt foncier pour 2 ans en 2024. Ce montant n'avait en effet pas été pris en compte dans le décompte 2023 au vu du changement de gérance entrepris dans le courant 2023 et qui avait entraîné des modifications dans le mode de comptabilisation des charges et revenus de cet immeuble.

Les comptes de cet immeuble en patrimoine financier présentent comptablement un solde équilibré après amortissement et attribution au fond de rénovation. Il faut toutefois souligner, cette année encore, que ce bien génère finalement plus de Fr. 80'000.- de liquidités par année (rendement brut).

Aucun nouvel emprunt pour financer les investissements du patrimoine administratif n'ayant été contracté, l'autorisation d'emprunt résiduelle sur la ferme est de Fr. 707'000.- au 31.12.2024.

Bâtiments (comptes 35) – Patrimoine administratif

La charge nette est supérieure de Fr. 13'000.- au budget 2024 mais est cependant inférieure de Fr. 98'000.- aux comptes 2023. Ces écarts sont expliqués plus en détail par bâtiment ci-dessous.

Château (comptes 351)

Les coûts nets liés à l'entretien de ce bâtiment sont inférieurs de Fr. 21'000.- au budget 2024 et de Fr. 56'000.- inférieurs aux comptes 2024. Par rapport au budget, ces différences s'expliquent par le fait que certains petits travaux n'ont pas été entrepris.

Par le biais du préavis no 04/2024, un crédit d'investissement de Fr. 132'000.- avait été accordé pour la rénovation des 3 cheminées et pour la sécurisation de la toiture du Château. Dans les faits, le coût total de ces travaux a été de CHF 110'000.- auquel une subvention estimée à Fr. 20'000.- doit être déduite. Le coût net de ces travaux se porte donc à Fr. 90'000.-. Il a été porté en compte no 1430.22 au bilan et sera amorti au fil de ces prochaines années.

Salle Davel (comptes 352)

La charge nette est supérieure au budget 2024 de Fr. 6'000.- mais est cependant inférieure de Fr. 23'000.- aux comptes 2023.

La Municipalité, par le biais du préavis 07/2023 point 2, avait demandé un crédit complémentaire de Fr. 40'000.- pour des travaux de sécurisation de la salle de gymnastique. Ces travaux n'ayant pas pu être réalisés en 2023, ce montant avait été reporté intégralement dans le budget 2024 afin d'être réalisé (cpt 352.314.11). Le montant accordé a été utilisé dans son intégralité.

Contrairement aux prévisions budgétaires, ce montant aurait dû être compensé par un prélèvement d'un montant identique à la réserve pour investissement. Cependant, au vu des coûts effectifs de ce bâtiment et du résultat annuel des comptes, aucun prélèvement n'a finalement été réalisé. Il faut également noter qu'aucun achat de mazout n'a été réalisé en 2024.

Collège de la Marionnaz & bâtiment provisoire « La Marionnette » (comptes 353)

Les coûts nets liés à l'entretien de ce bâtiment sont supérieurs de Fr. 25'000.- au budget 2023 mais de Fr. 31'000.- inférieurs aux comptes 2023.

Un crédit extrabudgétaire de Fr. 120'000.- (préavis no 05/2023) permettant diverses réparations indispensables au collège de la Marionnaz pour la rénovation des salles et de l'infrastructure avait été accordé en 2023. Seule une partie des travaux pour un montant de Fr. 44'000.- a été réalisée et comptabilisée dans un compte séparé en 2023 (cpte 353.314.12). Les comptes 2024, contiennent donc le solde des travaux réalisés.

Comme pour la Salle Davel, et contrairement aux prévisions budgétaires, ce montant aurait dû être compensé par un prélèvement d'un montant identique à la réserve pour investissement. Cependant, au vu des coûts effectifs de ce bâtiment et du résultat annuel des comptes, aucun prélèvement n'a finalement été réalisé. A noter que, pour ce bâtiment également, aucun achat de mazout n'a été réalisé en 2024.

Château dépendance (comptes 354)

Les coûts nets liés à l'entretien de ce bâtiment sont supérieurs de Fr. 2'000.- au budget 2024. Le montant des travaux d'entretien du local mis à disposition des chauffeurs de bus de l'ASICE a été légèrement supérieur à celui budgété.

UAPE provisoire (comptes 359)

Les coûts sont conformes au budget et les loyers payés par l'EFAJE couvrent les frais. Des acomptes de charges (eau, électricité) sont également avancés par l'EFAJE, mais aucun décompte n'a encore été établi.

4. Travaux

Les coûts nets globaux sont inférieurs de Fr. 60'000.- par rapport au budget 2024 et de Fr. 20'000.- aux comptes 2023.

Service technique (comptes 410)

Pas de remarque particulière.

Service de l'urbanisme (comptes 420)

Les frais liés à mise en œuvre du PaCom a engendré des coûts inférieurs à ceux estimés par le budget (Fr. 18'000.-).

Routes (comptes 430)

Ce dicastère présente des coûts nets inférieurs de Fr. 35'000.- aux montants portés dans le budget 2024 mais de Fr. 5'000.- supérieurs aux comptes 2023.

Certains travaux d'entretien ainsi que l'étude technique pour le bruit n'ont pas pu être réalisés en 2024 et ont été reportés en 2025.

Les frais d'entretien de la signalisation de routes (cpte 430.314.30) sont, quant 'à eux supérieurs à ceux budgété (Fr. 9'000.-). Cela est dû aux interventions sur les feux de signalisation réalisées cette année. A noter que l'une d'entre elles résultait d'un incident

dépendant d'un tiers et qu'elle nous a été remboursée par son assurance (cpte 430.436.30).

Parcs et cimetière (comptes 440 & 441)

Les coûts nets sont relativement conformes aux montants portés dans le budget 2024 et comparables à ceux de 2023. Les travaux d'entretien qui avait été reportés en 2023 ont été réalisés.

Ordures ménagères et déchets (comptes 450)³

La diminution des coûts globaux engendrée par notre adhésion à la déchetterie de Cugy depuis 2 ans avait permis en 2023 de réduire de Fr. 10.- par habitant la taxe forfaitaire déchets.

Cependant, les coûts liés à la facture de la déchetterie Pra-Faucon de Cugy augmente fortement cette année (CHF 19'000.-). Cette augmentation, non budgétée et non annoncée par la Commune de Cugy, grève ces comptes liés à la gestion des déchets et nous obligent exceptionnellement à financer une partie de ce montant par le biais des impôts (17%).

Comme en 2023, au vu du fait que la notion de « déchet urbain » a été modifiée, cela explique le fait que l'ensemble des frais imputés par la Commune de Cugy pour la déchetterie ont été comptabilisés sur un seul compte.

Eaux claires et eaux usées – EC/EU (comptes 460)

Malgré l'octroi d'un crédit complémentaire par le biais du préavis no 01/2024 visant à financer une dépense urgente et imprévisible de Fr. 21'000.- pour le remplacement d'un collecteur eaux claires, en plein champ, lieu-dit « Montelier », les coûts sont en augmentation et légèrement supérieurs au budget complété (Fr. 5'000.-).

En 2024, un prélèvement à la réserve de Fr. 88'000.- a dû être réalisé pour équilibrer les comptes. Ce prélèvement découle d'une part de cette dépense imprévisible, mais également de l'amortissement total du montant encore au bilan relatifs à la renaturation du ruisseau de Morrens (cptes 1410.45 et 1410.46) qui, conformément au préavis 05/2016, a été amorti en une fois une fois le projet terminé.

Les coûts totaux de ce projet ont été de Fr. 1'153'628.72 (frais de notaires et rachat de terrains compris). Après déduction des 95 % financés par des subventions, il subsiste un montant de Fr. 70'000.- à charge de la commune.

³ Les trois dicastères qui se suivent, ordures ménagères, eaux claires et eaux usées et épuration doivent être autofinancés par les taxes (= charges et revenus égaux). L'équilibrage se fait via la réserve. Ceci implique qu'on ne peut recourir à l'impôt pour le financement (à part dans une moindre mesure en ce qui concerne les ordures ménagères).

Epuration (comptes 461)

Dans l'ensemble, les coûts sont conformes au budget 2024. Cependant, nous constatons, cette année encore, une augmentation notoire des frais de vidange des STEP. Une correction a été prise en compte pour le budget 2025.

Au vu des montants prélevés à la réserve ces 3 dernières années ainsi qu'au vu du retard pris par la régionalisation de l'épuration sur la nouvelle STEP d'Echallens, une réévaluation des taxes devra être entreprise en 2025 afin de garantir la couverture des coûts à notre charge jusqu'au démantèlement de nos STEP.

5. Instruction publique et cultes

Ce dicastère présente une augmentation des coûts nets d'env. Fr. 59'000.- par rapport au budget 2024 et de Fr. 28'000.- par rapport aux comptes 2023.

Le coût de l'élève augmente de Fr. 99.- par rapport à 2023 (Fr. 4'905.-/élève en 2024), et est inférieur de Fr. 241.- par rapport au budget. Quant au nombre d'élèves pour la commune, il augmente de 7 élèves par rapport à 2023 et représente 11 élèves de plus qu'estimé au budget.

Nous devons toutefois préciser que, par rapport aux chiffres rapportés dans le budget, l'augmentation des coûts semble être très importante. Cependant, nous avons constaté qu'une erreur s'y était glissée au niveau de l'enseignement primaire, à savoir que le coût de l'élève n'avait pas été adapté. Il en résulte donc une différence de Fr. 41'000.- qui n'avait pas été répercutée dans le budget 2024. L'augmentation réelle par rapport au budget est donc de Fr. 18'000.- et se transcrit principalement par l'augmentation du nombre d'élèves de notre commune pris en compte.

6. Police

Les coûts nets globaux sont inférieurs de Fr. 26'000.- par rapport au budget 2024 et de Fr. 10'000.- par rapport aux comptes 2023.

Police administration (comptes 600)

Les comptes 2024 sont, de manière générale, conformes au budget et aux comptes 2023.

Cependant, le montant facturé par la Commune de Cugy pour l'ASP ne nous avait été pas communiqué et aucune écriture transitoire n'a été passée dans les comptes 2024. Ce montant, soit env. Fr. 9'000.- grèvera donc les comptes 2025.

Comme pour la péréquation, nous rappelons que l'année 2024 marque la fin de ce système de calcul et que, à partir de 2025, le modèle de calcul pour la police, au même titres que la péréquation et la facture à la cohésion sociale change (NPIV) (facturation à l'habitant et non plus en fonction des revenus communaux).

Défense contre l'incendie & protection civile (comptes 650 & 660))

Hormis une légère baisse des coûts, pas de remarque particulière concernant les comptes 2024.

7. Sécurité sociale

Ce dicastère présente une diminution de charges de Fr. 129'000.- par rapport au budget 2024, mais également de Fr. 15'000.- par rapport aux comptes 2023.

Service social (comptes 710)

Les coûts sont de Fr. 81'000.- inférieurs au budget et de Fr. 31'000.- inférieurs aux comptes 2023.

Contrairement aux prévisions données en 2023 par l'Efaje, l'estimation de l'augmentation des coûts qui avait été portée en complément des acomptes 2023 (dans les comptes 2023) ne s'est pas réalisée. De ce fait, le complément de charges de Fr. 24'000.- que nous avions provisionné en 2023 s'ajoute au montant de Fr. 55'000.- qui a été porté au bénéfice des comptes 2024 (cpte 710.465.51) pour le décompte final de 2023 de l'Efaje.

En ce qui concerne les coûts 2024, aucune information ne nous est parvenue à ce jour quant au montant final qui nous sera facturé. La différence sera donc imputée dans son entier dans les comptes 2025.

Prévoyance sociale (comptes 720)

Le montant porté dans les comptes 2024 correspond au montant découlant du décompte provisoire fourni par la Direction des finances communales (DGAIC).

Ce décompte final provisoire indique que la participation, estimée à 12.5 pts dans les acomptes ne sera que de 11.04 pts grâce à l'accord canton-communes qui permet un rééquilibrage des coûts entre le canton et les communes. Cet écart de participation nous permet « d'économiser » env. Fr. 48'000.-.

Nous rappelons, pour la facture à la cohésion sociale également, que l'année 2024 marque la fin du système de calcul péréquatif actuel et que, à partir de 2025, le modèle de change (NPV) (facturation à l'habitant et non pas en fonction des revenus communaux).

8. Services industriels (service des eaux)

Malgré des achats d'eau à la Ville de Lausanne moins importants qu'en 2023 et des coûts d'exploitation inférieurs à ceux budgétés, un prélèvement à la réserve de Fr. 5'000.- a dû être réalisé (dicastère autofinancé par les taxes, cf. note 3 page 5) suite à la baisse des ventes d'eau liée à la diminution de la consommation.

Conclusions :

En conclusion, les facteurs les plus importants et non prévisibles en comparaison du budget pour ces comptes 2024 sont :

- L'augmentation des recettes fiscales des personnes physiques et morales de Fr. 163'000.-
- Un petit complément de revenu apporté par les recettes conjoncturelles perçues de Fr. 7'000.- par rapport au budget
- La diminution de la taxe perçue pour l'usage du sol (Romande Energie) de Fr. 10'000.-
- Un complément de revenus financiers de Fr. 36'000.- grâce aux placements de nos liquidités,
- Des « réductions » de coûts liées à des budgets surestimés ou non utilisés (charges administratives, transports publics, dessertes forestières, frais PACOM et entretien des routes principalement) de Fr. 120'000.-
- Des coûts complémentaires liés à l'enseignement de Fr. 59'000.-
- Un remboursement conséquent de l'Efaje liés aux comptes 2023 de Fr. 78'000.-.

Pour terminer, nous rappelons que le budget 2024 permettait des prélèvements pour un total de Fr. 135'000.- à la réserve pour investissements et à celle pour l'informatique afin de financer certains postes du budgets tels que ceux pour l'achat d'un programme informatique pour la gestion des séances, de la mise au norme du collège de la Marionnaz ainsi que de la sécurisation de la salle de gymnastique. Cependant, au vu du résultat annuel positif, ces prélèvements aux réserves n'ont pas été réalisés et les frais engagés, d'un montant global de Fr. 104'000.-, entrent en totalité dans les comptes 2024.

Les comptes de l'année 2024 tels que présentés font ressortir un cash-flow de Fr. 301'000.-, soit 5.2 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Gestion des déchets" (dicastères soumis au principe d'équivalence PE) qui doivent s'autofinancer, **le cash-flow net est réduit à Fr. 231'000.00, soit 4.5 % des recettes.**

C'est ce dernier chiffre qui doit être pris en considération en regard des investissements qui ne concerneraient pas les trois dicastères précités.

Le cash-flow (marge brute d'autofinancement) représente le résultat financier ou solde budgétaire des liquidités générées. Il permet d'apprécier les liquidités résiduelles qui pourront être utilisées pour reconstituer les capitaux propres, financer de nouveaux investissements ou rembourser une dette.

La marge nette d'autofinancement (MNA), quant à elle, représente le résultat économique et l'autonomie financière de la collectivité. **Elle indique quels sont les moyens financiers à disposition pour supporter de nouveaux investissements.** Par rapport au calcul du cash-flow global (avec domaines autofinancés), la distinction se fait par rapport aux amortissements et aux variations des réserves affectées qui ne sont pas pris en compte. Elle est cependant considérée comme faible lorsque qu'elle se situe au-

dessous de 10 %. Pour l'année écoulée, la MNA se monte à Fr. 193'000.- et représente 3.7 % du total des recettes.

La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 10 avril 2025, dont une copie du rapport de révision vous est remise en annexe.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- Vu le préavis n° 04/2025 de la Municipalité
- Entendu la Commission des finances

décide

D'approuver les comptes et le bilan de l'année 2024 tels qu'ils ont été présentés.

D'en donner décharge à la Municipalité et à la boursière pour sa gestion pour l'année 2024.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique

La secrétaire

Sandra Hulaas

Valérie Zumbrunnen Villars

C.C. du 23 juin 2025

Réf. : Sandra Hulaas

Morrens, le 28 avril 2025